

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/89/6 Février 1991
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 7 de l'ordre du
jour provisoire

F

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Troisième session

Rome, 17-21 avril 1989

ACTIVITES DU CIRP

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1-5
II. LE PROGRAMME DU CIRP	6-19
III. RELATIONS ENTRE LE CIRP ET LA FAO DE LEURS ROLES RESPECTIFS ET COMPLEMENTARITE	20-21

ACTIVITES DU CIRP

I. INTRODUCTION

1. En mars 1972, le Comité consultatif technique du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) avait convoqué un Groupe de travail à Beltsville (Etats-Unis.) pour examiner une proposition de la FAO tendant à créer un réseau de centres pour les ressources génétiques, situés dans les centres de diversité phylogénétique. Les négociations qui ont suivi entre le GCRAI et la FAO ont abouti à un accord portant sur la création par le GCRAI d'un centre indépendant, le Conseil international des ressources phylogénétiques (CIRP). Les membres du GCRAI approuvent les activités et budgets du CIRP, financent son programme de base et surveillent les progrès accomplis à la lumière de rapports périodiques présentés au Comité consultatif technique (CCT) et d'examens extérieurs.

2. Il était prévu que le siège du CIRP serait installé à la FAO, à Rome, pour permettre à cette dernière de fournir à la nouvelle organisation les services d'un personnel central de coordination ainsi qu'un soutien opérationnel. Cette proposition avait été approuvée par la Conférence de la FAO en 1973 et le personnel FAO qui s'occupait des ressources phylogénétiques était devenu le secrétariat du CIRP. Pendant presque douze ans, de 1974 à 1985, les programmes de la FAO et du CIRP ont été considérés comme convergents: le Directeur exécutif du CIRP était également le Chef du Centre FAO des ressources phylogénétiques (AGPG). Cette double prise en charge et l'accès au système administratif de la FAO, aussi bien au Siège que sur le terrain, ont permis d'apporter aux activités du CIRP une partie du soutien opérationnel dont elles avaient besoin, particulièrement dans les pays en développement. En outre, la FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, a fourni le cadre institutionnel nécessaire pour le programme de terrain du CIRP. Cette coopération a aidé le CIRP à mettre au point un programme d'action efficace pour la conservation des ressources phylogénétiques. Suite à l'examen extérieur (GCRAI) entrepris en 1985, le CIRP est devenu un centre plus autonome avec un programme plus large et un personnel plus nombreux. Les relations entre la FAO et le CIRP se sont modifiées en conséquence et un protocole d'entente a été signé en 1987. Le Directeur de la Division FAO de la production végétale et de la protection des plantes reste membre de droit du Conseil d'administration du CIRP. Il est également membre du Comité du programme. En outre, conformément à ce protocole, le CIRP finance les postes de tout son personnel. Suite à la signature d'un protocole révisé en 1988, le CIRP prendra à sa charge, à partir du début de l'année 1989, une partie des frais généraux de l'hébergement au Siège de la FAO, qui jusqu'à maintenant étaient supportés par cette dernière.

3. Les priorités du CIRP sont définies par son Conseil d'administration. Comme le CIRP est une organisation non gouvernementale indépendante, ses priorités ne coïncident pas forcément avec celles établies par les organes directeurs de la FAO. Toutefois, en raison notamment de l'existence de la Commission des ressources phylogénétiques (CPGR), il ne s'ensuit pas forcément un chevauchement entre les programmes du CIRP et de la FAO, car la CPGR s'occupe principalement de définir les grandes orientations, surtout pour ce qui concerne les questions politiques et juridiques soulevées par les ressources phylogénétiques, questions qui ne peuvent pas relever du CIRP.

4. Conformément à son mandat, la Commission des ressources phytogénétiques: a) recommande les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner l'ampleur voulue au système mondial pour les ressources phytogénétiques et assurer son bon fonctionnement, ce qui signifie évidemment entre autres éviter les doubles emplois; et b) examine également les questions intéressant la politique générale, les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources phytogénétiques, et donne des avis, le cas échéant, aux Comités de l'agriculture et des forêts. La CPGR peut de cette manière assurer la complémentarité du programme FAO et des activités du CIRP et éviter les chevauchements. Conformément à cette ligne de conduite et en application des recommandations des deux premières sessions de la Commission, le programme FAO en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques s'est efforcé en priorité de promouvoir et stimuler des activités intéressant des espèces et des régions qui ne sont pas convenablement couvertes par d'autres organisations internationales, en particulier le CIRP, et de leur apporter une assistance technique. Ces activités concernent des cultures locales socialement et économiquement importantes, la conservation *in situ*, l'évaluation agronomique et l'utilisation du matériel génétique, le renforcement des capacités nationales en matière de préservation de ce matériel, l'amélioration des plantes et la production de semences. On trouvera des détails à ce sujet dans les documents CPGR/89/5 et CPGR/89/9.

5. Au niveau opérationnel, la CPGR continuera à se tenir en liaison avec le CIRP et d'autres institutions du GCRAI, le PNUE, l'Unesco, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Fond mondial pour la nature (WWF) et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques, et elle prendra toutes dispositions nécessaires en vue de l'harmonisation des efforts dans le domaine des ressources phytogénétiques.

II. LE PROGRAMME DU CIRP¹

6. Le CIRP n'est pas une organisation d'assistance technique. Ses ressources servent à financer un programme mondial fondé sur des priorités scientifiques internationales. Elles permettent d'entreprendre des travaux scientifiques urgents et de combler des lacunes importantes. Un élément d'assistance technique intervient dans ce travail, mais celle-ci est fournie dans une très large mesure par des organisations multilatérales et des donateurs bilatéraux. En outre, le CIRP est chargé d'établir et faire fonctionner un programme mondial couvrant tous les pays de la planète, qu'ils soient développés ou en développement. Son objectif à moyen terme est d'assurer le transfert de technologie et dispenser une formation dans les pays en développement, et d'entreprendre des recherches stratégiques qui permettront de mettre au point de nouvelles techniques afin que des échantillons représentatifs d'une grande diversité de pools de gènes puissent être collectés, conservés et utilisés.

7. A la demande du GCRAI, l'action menée par le CIRP intéresse spécifiquement les plantes cultivées. Le CIRP ne s'occupe pas des essences forestières pas plus que des très nombreuses espèces mineures, mais il peut accepter d'entreprendre en priorité des travaux supplémentaires financés au titre de projets spéciaux si de tels travaux se justifient. Le CIRP insiste

1 La partie II (par. 6 à 19) du présent document a été préparée par le CIRP lui-même. Elle décrit brièvement les activités conduites au cours des trois dernières années, ainsi que le programme de travail pour les cinq années à venir (1989-93).

sur la nécessité de conserver et utiliser une grande diversité phylogénétique, et il est donc scientifiquement intéressé par les races de pays et les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées qui contiennent cette diversité.

8. Depuis trois ans, le CIRP s'est engagé dans une nouvelle voie après l'identification de nouveaux centres d'intérêt importants. Les modifications à apporter aux activités du programme apparaissent maintenant clairement et quelques initiatives ont déjà été prises; d'autres en sont au stade préparatoire. Les plans relatifs au programme et au budget à moyen terme tiennent compte de ces changements et ont été approuvés par le GCRAI pour la période 1989 à 1993

9. Le programme du CIRP est fondé sur les priorités internationales pour la recherche agricole établies par le CCT. La réorganisation récente du centre au cours des deux dernières années a permis de constituer une équipe scientifique grâce à laquelle le centre est à même d'entreprendre - avec son propre personnel - une grande partie des travaux précédemment confiés à des comités, groupes de travail et autres sources de services spécialisés. Cela renforce le rôle de coordination' du CIRP et lui assure une plus grande efficacité puisque le nombre de partenaires avec qui il travaille a augmenté à un rythme rapide, ce qui n'aurait pu être envisagé il y a dix ans.

10. Le CIRP, en tant qu'organe du GCRAI, coopère avec les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) spécialisés. Il a toujours reconnu que les CIRA devraient constituer des éléments majeurs du système mondial des centres de ressources génétiques, pour les cultures dont ils sont chargés. Toutefois, en vertu de son mandat, le CIRP s'occupe d'un éventail de plantes cultivées beaucoup plus large - et la politique de collaboration avec d'autres centres du GCRAI vise toujours à assurer la complémentarité et à éviter les doubles emplois. Au fur et à mesure que la coopération se forge, les rôles respectifs du CIRP et des centres spécialisés se dessinent, définis par les directeurs des centres du GCRAI et le CCT.

11. Le programme du CIRP prévoit trois domaines d'activités bien définis - terrain, recherche et administration - administrés par le Siège, ainsi que le fonctionnement d'une série de bureaux de terrain situés dans des régions du monde offrant des possibilités d'accès à des centres de diversité génétique de plantes cultivées et à des centres et pays partenaires. A l'heure actuelle, il y a des bureaux de terrain à Rome (pour la Méditerranée et l'Asie du Sud-Ouest), à New Delhi, Inde (pour l'Asie du Sud et du Sud-Est), à Beijing, Chine (pour l'Asie de l'Est), à Nairobi, Kenya (pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), à Niamey, Niger (pour l'Afrique de l'Ouest), à Londres, et à Mexico et Cali, Colombie (tous deux pour l'Amérique latine). Le programme de terrain et le programme de recherche sont résumés ci-dessous.

Le Programme de terrain

12. Le Programme de terrain est divisé en un certain nombre d'éléments bien précis, mais fondamentalement il s'occupe de coordonner i) l'élaboration de programmes nationaux et le soutien à ces programmes et ii) la création de réseaux pour des espèces particulières. Ces deux principaux éléments concernent le soutien aux collections ex situ dans lesquelles est détenu le matériel génétique; la priorité est donnée aux collections d'une espèce cultivée particulière plutôt qu'à la banque de gènes en elle-même. La préoccupation majeure du CIRP est d'améliorer les normes scientifiques et les normes de gestion, en particulier pour les collections de base dont: le

but principal est d'assurer la détention en lieu sûr du matériel génétique. Les collections actives posent davantage de problèmes opérationnels, administratifs et scientifiques, d'une part parce qu'elles sont extrêmement nombreuses et, de l'autre, parce que l'éventail d'activités correspondant est différent. Le CIRP entre maintenant dans une phase où la systématisation des collections de matériel génétique exige une définition plus claire des mécanismes scientifiques et pratiques permettant d'assurer la liaison entre les collections dans les réseaux consacrés à des plantes cultivées.

13. Le Programme de terrain s'appuie sur quatre autres types d'activités:

i) Collecte:

Etant donné le très important travail accompli dans le passé récent, le CIRP s'efforce maintenant plus spécifiquement de collecter du matériel notoirement menacé d'extinction et pour lequel le personnel de terrain fait actuellement fonctionner un système d'alerte pour surveiller l'érosion génétique. De plus, des objectifs de collecte sont établis en vue de combler les lacunes des collections existantes en ce qui concerne la diversité génétique. Dans le passé, le transfert du matériel génétique collecté dans des banques de gènes a beaucoup laissé à désirer, mais le CIRP a maintenant créé deux centres de distribution pour assurer que les échantillons collectés puissent être nettoyés, séchés et conditionnés en vue de leur dépôt - avec les données les concernant - dans les banques de gènes. Ces centres desservent respectivement l'Afrique et l'Asie. Des plans sont en cours d'établissement en vue de la création d'un troisième centre pour l'Amérique latine.

ii) Conservation:

Le matériel peut être conservé ex situ ou in situ. Le CIRP s'occupe principalement de la conservation ex situ. On utilise pour cela des banques de gènes, que ce soit pour des semences, pour du matériel végétatif ou pour du matériel conservé in vitro. La technologie est maintenant bien connue pour les semences qui peuvent être stockées à l'état sec à basse température, et le CIRP a fait en sorte que des banques de gènes appropriées soient créées. Les semences peuvent être entreposées pendant de longues périodes (collections de base) ou pendant des périodes plus courtes (collections actives). Pour assurer un élément de sécurité, le CIRP s'est efforcé d'obtenir de certaines institutions qu'elles acceptent de détenir des collections de base représentatives des pools de gènes d'espèces cultivées particulières pour le compte de l'ensemble de la communauté. A l'heure actuelle, trente-neuf institutions détiennent dans leurs collections de base des échantillons représentatifs des principales espèces cultivées et fourragères qui présentent de l'intérêt pour la production alimentaire. Ces institutions ne s'occupent pas de la distribution courante du matériel génétique; celle-ci est effectuée à partir de collections actives liées aux collections de base. La stratégie du CIRP est de faire en sorte qu'il soit procédé un nombre suffisant de fois à la duplication de ces échantillons pour en assurer la disponibilité. Les collections de base sont plus ou moins bien également réparties

entre le monde développé et le monde en développement, et le CIRP ne connaît aucun exemple (documents à l'appui) de la non-disponibilité de matériel génétique de formes primitives de plantes alimentaires cultivées conservé dans ces collections.

Les collections de matériel végétatif telles que les plantations ou les vergers sont des collections actives et non des collections de base. On réduirait le danger de disparition de ce matériel en le transférant dans des collections in vitro, lorsque la technologie appropriée a été mise au point, la cryopréservation permettant d'espérer qu'il puisse être transféré dans des collections de base.

iii) Caractérisation/documentation:

L'effort accru de caractérisation et de documentation visera dans une large mesure à constituer des bases de données pour des plantes cultivées spécifiques. On a pu observer que ces bases de données répondent beaucoup mieux aux besoins des utilisateurs qu'une multitude de bases de données institutionnelles intéressant plusieurs cultures. Simultanément, et pour promouvoir une utilisation plus efficace des ressources, le CIRP s'intéresse de très près à l'idée de sélectionner des noyaux ou sous-groupes dans les grandes collections de matériel génétique, sur la base des origines éco-géographiques et des descriptions qui ont été faites.

iv) Formation:

Les activités plus intenses de développement des ressources humaines continueront à donner la priorité aux besoins de formation spécialisée, en vue de développer les compétences théoriques, techniques et administratives nécessaires pour répondre aux principales exigences des programmes nationaux. Le CIRP s'efforce actuellement d'intensifier son action dans deux domaines: en premier lieu, organiser davantage d'activités de formation dans des langues autres que l'anglais, chaque fois que possible dans des pays en développement; et, en second lieu, recycler le noyau actuel de personnes formées dans le passé pour mettre à jour leurs compétences compte tenu de l'évolution rapide de la technologie.

Le programme de recherche

14. Le programme de recherche pour les cinq prochaines années prévoit un certain nombre d'initiatives dans plusieurs domaines particuliers. Il convient de rappeler que, si la conduite de recherches pour améliorer les techniques de conservation - semences et in vitro - se justifie, c'est parce que la diversité génétique des plantes cultivées peut être conservée par un certain nombre de méthodes complémentaires et qu'il devrait y avoir une stratégie particulière pour chaque pool de gènes. Pour n'importe quelle plante cultivée, plusieurs méthodes peuvent être applicables. La plupart des cultures vivrières de base et cultures maraîchères et fourragères peuvent être conservées efficacement à l'état de semences et c'est là de fait la méthode préférée parce que la technologie correspondante est déjà bien expérimentée et éprouvée.

15. Il y a encore des recherches à entreprendre sur les techniques de conservation des semences, en particulier pour trouver et mettre en application des méthodes ayant un meilleur rapport coût/efficacité: Par ailleurs, il est urgent d'entreprendre des recherches sur la stabilité génétique des semences entreposées et de déterminer les niveaux acceptables de variation génétique.

16. Pour de nombreuses plantes cultivées à multiplication végétative, il est nécessaire de conserver des génotypes en clone unique. Ces matériels sont conservés sous forme cultivée dans des banques de gènes "en champ" ou in vitro. La possibilité d'une conservation in vitro a intéressé pendant un certain temps les spécialistes des ressources génétiques mais, à l'heure actuelle, les méthodes sont encore en cours d'élaboration ou bien, lorsqu'elles existent déjà, elles ne sont employées que pour l'entreposage à court et à moyen terme. Les recherches sur la cryopréservation semblent offrir les meilleures possibilités de conservation durable du matériel végétatif. Le CIRP a étudié le cadre conceptuel possible pour la gestion de banques de gènes in vitro à longue et à moyenne échéance, et les principes qu'il a dégagés sont actuellement appliqués à titre expérimental dans une banque de gènes pilote active in vitro, avant de trouver leur place dans des programmes nationaux pour des cultures particulières.

17. Les aspects pathologiques de la conservation du matériel génétique n'ont pas suffisamment retenu l'attention dans le passé. Deux éléments du programme actuel du CIRP, consacrés l'un aux semences et l'autre aux cultures in vitro, concernent les recherches d'un type très récent et novateur qui utilisent des méthodes biotechnologiques modernes. Le CIRP a renforcé son action pour ce qui a trait à l'indexage des maladies et aux mouvements de matériel génétique. Les virus et les viroïdes soulèvent des difficultés majeures, particulièrement dans le cas des matériels végétatifs et in vitro. Récemment, le CIRP a mis au point un cadre conceptuel pour un système global et cohérent de contrôle phytosanitaire dont un élément est l'indexage des maladies. Cette activité de recherche est actuellement appuyée par une initiative en coopération du CIRP-FAO qui sont convenus d'examiner, pour diverses plantes cultivées, les maladies et les méthodes d'indexage connues et fiables. Dans le cas des semences, il y a de bonnes raisons d'utiliser des méthodes évitant des essais de semences destructeurs.

18. Le CIRP a eu beaucoup de mal à organiser dans la pratique la collecte d'échantillons représentatifs de la diversité des plus vastes pools de gènes en raison de l'insuffisance des connaissances sur la répartition des espèces sauvages, les systèmes de reproduction et les échanges interspécifiques. Quoique les toutes nouvelles techniques biochimiques et moléculaires soient applicables dans ce domaine, elles exigent beaucoup de temps et d'argent et, dans de nombreux cas, elles sont encore en cours d'élaboration. Bien que toute la question de la biodiversité suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale, peu de crédits sont affectés en pratique aux recherches sur les pools de gènes de plantes cultivées. La recherche sur la diversité génétique est maintenant inscrite au programme du CIRP.

19. Pour ses recherches stratégiques, le CIRP passe des contrats avec des instituts compétents, à même de fournir des services en nature, si bien que l'apport du CIRP peut se limiter à un complément de services de personnel et à un équipement minimal. Des contrats de ce genre peuvent être conclus dans n'importe quelle partie du monde et l'objectif du CIRP est de mettre au point des techniques qui puissent être rapidement diffusées dans les pays en développement et d'associer ces pays à de telles recherches. Ce mode de fonctionnement est pleinement approuvé par le GCRAI.

III. RELATIONS ENTRE LE CIRP ET LA FAO ET COMPLEMENTARITE DE LEURS ROLES RESPECTIFS

20. Des domaines particuliers où une coopération entre la FAO et le CIRP existe déjà ou pourrait être développée sont indiqués ci-dessous:

i) Bulletin FAO/CIRP "Ressources génétiques végétales"

La FAO s'est toujours occupée de promouvoir la diffusion d'informations sur les ressources phylogénétiques ainsi que de diffuser elle-même des informations de ce genre. Elle a commencé à publier en 1957 le FAO Plant Introduction Newsletter qui est devenu en 1971 le bulletin "Ressources génétiques végétales" et qui, depuis 1974, est publié conjointement avec le CIRP.

ii) Informations et documentation concernant les ressources phylogénétiques

L'article 7.1 e) de l'Engagement invitait la FAO à mettre sur pied un système mondial d'information. Comme il est expliqué en détail dans le document CPGR/89/5, la FAO prévoit de produire périodiquement un document intitulé "Situation mondiale des ressources phylogénétiques" qui sera présenté aux sessions futures de la Commission. Le secrétariat de la CPGR s'occupe également d'établir une documentation sur les programmes entrepris par les pays membres de la FAO en ce qui concerne les ressources génétiques. Une méthodologie est en cours d'élaboration pour obtenir et analyser les rapports annuels préparés par les pays adhérant à l'Engagement international, conformément à l'Article 11 de celui-ci. Dans ce domaine, l'aide du CIRP et d'autres centres du GCRAI sera extrêmement utile. Le CIRP et les autres CIRAs seront en mesure de tirer parti des informations contenues dans les rapports annuels des pays et des délibérations de la Commission.

La FAO et le CIRP continuent de constituer des bases de données et de mettre sur pied des systèmes d'information qui sont complémentaires à de nombreux égards. Le Service des semences et des ressources phylogénétiques (AGPS) de la FAO a mis en place au fil des ans un Système d'information sur les semences (SIS) pour faciliter les échanges de matériel génétique. Ce système fournit des informations sur les diverses variétés des principales espèces cultivées, notamment des données sur leurs caractéristiques morphologiques, écologiques et agronomiques; on l'élargit actuellement en vue d'y inclure également les races de pays et les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées dont ne s'occupe pas le CIRP. Parallèlement, le CIRP est en train de constituer des bases de données sur les plantes cultivées qui, dans la majorité des cas, fournissent des fiches signalétiques, avec peu ou pas du tout de données agronomiques. Le CIRP est aussi en train d'établir une base de données fournissant des "profils par pays", dans laquelle sont mises en mémoire des informations sur les institutions et le personnel qui s'occupent activement des ressources phylogénétiques dans chaque pays; ce pourrait être là un domaine de coopération.

iii) Conservation en sûreté et libre disponibilité des collections de matériel génétique

Le CIRP s'est efforcé de prendre des accords en vertu desquels un certain nombre d'institutions sont désignées pour détenir des collections de base pour le compte de la communauté internationale. Toutefois, comme le CIRP est une organisation non gouvernementale, ce réseau de collections de base n'a pas de statut juridique officiel, mais repose sur des engagements sincères. En application de l'Article 71 a) de l'Engagement international, la FAO a proposé toute une variété de modèles qui se distinguent principalement par le degré de contrôle international que le gouvernement en cause accepte, et conformément auxquels les gouvernements peuvent détenir du matériel génétique pour le compte de la communauté internationale. Les gouvernements et institutions qui le désirent peuvent placer tout ou partie des collections de base dans leurs banques de gènes sous les auspices ou la juridiction de la FAO. Dans un tel contexte, il y a complémentarité et non chevauchement entre les activités de la FAO et celles du CIRP, puisque rien n'empêche les gouvernements détenteurs de collections de base qui ont été désignés par le CIRP d'officialiser leur engagement par l'intermédiaire de la FAO. Le CIRP peut jouer un rôle important dans cette initiative en coopération en surveillant les normes scientifiques et les normes de gestion appliquées aux collections de base, la FAO fournissant quant à elle le cadre juridique nécessaire. Des détails complémentaires à ce sujet sont donnés dans les documents CPGR/89/4 et CPGR/89/7.

iv) Transferts de matériel génétique

La FAO a mis au point au fil des ans un programme international en vue de faciliter les échanges d'échantillons de semences et de matériels de reproduction aux fins, d'utilisation par les sélectionneurs et les agronomes. Le CIRP a de temps à autre recours à ce service pour transférer les échantillons de matériel génétique qui ont été collectés dans les collections de base qu'il a désignées. Rien qu'en 1987, 34 604 échantillons de diverses plantes cultivées ont été envoyés à plus de 100 pays par l'intermédiaire du Laboratoire des semences de la FAO. Ce service continuera d'être utilisé pour distribuer du matériel génétique aux banques de gènes et aux instituts de recherche.

Au titre de la Convention internationale sur la protection des végétaux, la FAO et le CIRP ont également entrepris un programme en coopération pour faciliter le transfert rapide de matériel génétique dans des conditions sûres. A cet effet, une série de protocoles et de directives ont été publiés pour des cultures particulières; ils décrivent les modalités d'indexage des maladies et autres procédures à utiliser par les fonctionnaires des services de contrôle phytosanitaire et les experts scientifiques participant aux échanges de matériel phytogénétique.

v) Conseils ou Comités nationaux

La Commission à sa deuxième session a reconnu la nécessité de créer des conseils ou comités nationaux sur les ressources phytogénétiques et de promouvoir la création de structures nationales qui soient en mesure de sauvegarder les ressources phytogénétiques du pays.

Quelques pays ont déjà créé de tels conseils, offices ou comités nationaux. La FAO et le CIRP pourraient s'intéresser ensemble à la question et encourager d'autres pays à mettre sur pied des structures nationales fonctionnelles et adéquates.

vi) Assistance technique

La FAO et le CIRP reconnaissent tous deux que de nombreux pays en développement ont besoin d'une assistance technique et financière considérable pour mettre sur pied des programmes nationaux de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques et renforcer les programmes existants. Une grande partie de cette aide doit être fournie au titre de projets et, pour mobiliser effectivement l'assistance bilatérale et multilatérale, il est indispensable de bien préparer les propositions correspondantes. La FAO et le CIRP devraient s'aider réciproquement à formuler, exécuter et surveiller des projets particuliers.

21. Outre les domaines particuliers de coopération évoqués plus haut, les structures internationales existantes pour les ressources phytogénétiques offrent d'innombrables possibilités d'assurer la convergence des efforts et l'utilisation optimale des ressources humaines, naturelles et financières en vue d'atteindre un objectif commun de conservation et d'utilisation appropriée des ressources phytogénétiques. La CPGR peut tirer parti des informations, des compétences techniques et des avis scientifiques que peuvent lui fournir le CIRP et d'autres CIRA. Ceux-ci peuvent quant à eux bénéficier des vues et recommandations des gouvernements représentés à la CPGR. Les programmes de travail de la FAO et du CIRP peuvent non seulement éviter les chevauchements mais aussi favoriser un haut degré de coopération et de coordination au bénéfice ultime de l'humanité.